

---

Adresse de la société populaire de Châteaudun, qui jure de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Châteaudun, qui jure de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 680;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40060\\_t1\\_0680\\_0000\\_6;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40060_t1_0680_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024

*Suit la lettre du citoyen Anquelin (1).*

« Concitoyen,

« J'abdique toute fonction de mon ministère de prêtre, je faisais celles de premier vicaire de la paroisse de Gournay; depuis 1789 je suis entré dans le sentier de la Révolution. De tous les ecclésiastiques du pays, c'est moi qui ai fait le premier mon serment; je suis un des instituteurs de la Société populaire et celui qui a été nommé le premier président. J'ai prêché avec succès le patriotisme dans la tribune et dans la chaire contre le fanatisme. Sois l'organe de mes sentiments auprès de nos législateurs; s'il ne m'est pas donné de participer à leurs travaux sur le sommet de la Montagne, mon cœur et mon âme s'y élèvent, s'extasient des miracles qu'ils font, et la foi qu'on y ajoute fait des progrès mémorables.

« Salut et fraternité.

« ANQUELIN.

« Sextidi frimaire, du 3<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française.

« Souvent en notre Société, concitoyen, nous admirons vos productions patriotiques, nous parlons de vous, nous désirerions vous y voir, vous approuveriez nos travaux, je le crois. Nous nous occupons fortement à mettre notre commune à la hauteur de la Révolution. Je puis même dire que nous faisons des progrès; nous nous occupons dans ce moment à faire un choix scrupuleux de tous les individus de notre district qui peuvent être utiles dans la République en les mettant tous chacun à leur place. Ce mode est on ne peut pas plus sage et détruit les nominations faites par la cabale. »

**La Société populaire de Châteaudun jure de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres et éclairés.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit l'adresse de la Société populaire de Châteaudun (3).*

*Les républicains composant la Société populaire de Châteaudun, à la Convention nationale.*

« Représentants du peuple,

« Quatorze siècles d'esclavage, la terre entière couverte de crimes et de forfaits, les hommes avilis et abrutis, aveuglement soumis aux plus grossières impostures, en un mot le globe déshonoré et ensanglanté au nom de la divinité, voilà l'ouvrage des prêtres.

« La vérité a lui, la philosophie a proclamé sa morale universelle, et les autels de l'erreur ont été renversés, nos chaînes ont été brisées et la liberté sainte est devenue l'idole de tous

les Français. Grâce vous en soient rendues, représentants, mais quand partout nous apercevons des débris de la superstition expirante, nous nous devons de vous dire qu'elle fait encore dans notre commune un dernier effort pour renaître de sa cendre. Des écrits insidieux circulent pour tromper les faibles et les sots. L'aristocratie protège et sourit à ces moyens qu'elle emploie sourdement, et les prêtres, cette race infernale qui fit le malheur du genre humain, espèrent encore.

« Représentants, décrétez que tous les temples seront fermés, que la religion catholique est celle des esclaves, et bientôt la morale perfide des prêtres ne trouvera plus de partisans.

« Pour nous, nous jurons à la face du ciel de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres et éclairés.

« Les bases sublimes de notre religion, à nous, sont le respect dû au malheur, la piété filiale, la bienfaisance, l'égalité, la fraternité, un dévouement généreux et sans bornes à la gloire et au bonheur de notre patrie. Enfin la liberté ou la mort. »

*(Suivent 58 signatures.)*

**Les représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure et circonvoisins, écrivent de Bernay, le 10 frimaire, qu'ils ont réorganisé la municipalité de Chambray, remplacé le juge de paix, le notaire public, parlé au peuple, relevé le courage des patriotes et fait justice des aristocrates, vieux esclaves du ci-devant maréchal de Broglie; dans la commune de Bernay, ils n'ont trouvé que des hommes libres, que des républicains, que des magistrats dignes de la confiance du peuple; ils ont remplacé deux démissionnaires, et n'ont pas eu une seule destitution à prononcer.**

**Insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre des représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure et circonvoisins (2).*

*Les représentants du peuple français envoyés dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, à la Convention nationale.*

« Bernay, ce 10 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Nous cédon au plaisir de vous adresser le compte de nos opérations dans la commune de Bernay.

« Nous y sommes arrivés hier à minuit, nous l'avons quittée ce matin pour nous rendre à Chambray où nous avons réorganisé la municipi-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 5<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793). *Archives nationales*, carton C 283, dossier 799. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 68.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 390.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.